

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 19 septembre 2025, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Nathalie MEZILLE, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Gilles TOULZA, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Laurent LAFAYE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Fabien DOUCET donne pouvoirs à Mme Isabelle NEGRIER CHASSAING
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Pascal THEILLET donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT
M. Jean-Yves RIGOUT donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
Mme Marie-Claude BODEN donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Hélène CUEILLE donne pouvoirs à Mme Marie LAPLACE
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD
M. Jérémy ELDID donne pouvoirs à M. Jean-Luc BONNET
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Philippe JANICOT

Absents :

Mme Julie LENFANT, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Franck DAMAY, Mme Monique DELPI, Mme Nezha NAJIM, Mme Anne-Marie COIGNOUX

L'ORDRE DU JOUR EST

Augmentation du nombre de facilitateurs régionaux des clauses sociales sur le territoire - convention avec l'Etat

N° 10.1

Mme RIFFAUD Samia, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Limoges Métropole est engagée, depuis 2007, dans une démarche d'achat socialement responsable, et intègre à ce titre parmi ses effectifs quatre facilitatrices, représentant 3,6 Equivalents temps plein (ETP).

Porte d'entrée territoriale pour l'animation et la gestion des clauses sociales dans l'achat public, Limoges Métropole met en œuvre ces dispositions sur son propre périmètre d'achat et propose un accompagnement aux acheteurs du territoire souhaitant intégrer cette démarche.

Dans le cadre du plan national des achats durables, un appel à projets a été initié par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Nouvelle-Aquitaine (DREETS), visant à augmenter le nombre de facilitateurs et de coordonnateurs régionaux, sur le territoire.

Lauréat de cet appel à projets, Limoges Métropole a déjà été signataire de deux conventions avec l'Etat, couvrant la période allant du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2026.

Ces conventions d'un an ont fixé les conditions et les modalités de versement de l'aide de l'Etat et leur application a permis le financement d'un poste supplémentaire de facilitatrice, à hauteur de 60 000 € au total sur la période précitée (30 000 € par convention), contribuant ainsi à l'emploi d'un quatrième agent au sein du Guichet des Clauses sociales de la collectivité.

Afin de prolonger ce dispositif d'une année supplémentaire et donc l'aide étatique qui en découle, un projet de convention similaire est établi, allant jusqu'au 31 janvier 2027.

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec l'Etat, représenté par le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, relative à l'augmentation du nombre de facilitateurs régionaux, ainsi que tout document nécessaire à sa bonne application.
- d'imputer les recettes en relation avec ce dispositif sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le vendredi 24 octobre 2025